



Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

REUNION PLENIERE DU CNLE **Judi 11 juin 2020**

Ministère des Solidarités et de la Santé

- Introduction..... 4
- Restitution des travaux de préparation du collège des personnes concernées par les rapporteurs des groupes : 3 interventions 6
- Questions/réponses en priorité à partir des questionnements des personnes concernées 9
- Conclusion..... 13

Membres présents :

- **PRÉSIDENTE** : Fiona LAZAAR
- **ELUS ET REPRESENTANTS DE L'ACTION SOCIALE TERRITORIALE**
Hélène-Sophie MESNAGE UNCCAS
- **ASSOCIATIONS**
Louis GALLOIS Fédération des acteurs de la solidarité
Alain VILLEZ Les petits frères des Pauvres
Delphine BONJOUR Secours catholique
Henriette STEINBERG Secours populaire français
Manon JULLIEN UNIOPSS
- **PARTENAIRES SOCIAUX**
Olivier Fantone (CFE-CGC)
Christine SOVRANO (CGT)
Chantal RICHARD (CFDT)
Elise N'GUYEN (U2P)
- **PERSONNES QUALIFIÉES**
Jean-Claude BARBIER
Noëlle MARILLER
Françoise FROMAGEAU
Nicolas DUVOUX
- **PERSONNES CONCERNÉES**
Angélique CRETEAU
Dominique VIRLOGEUX
Claude MANCKOUNDIA
Melinda LY
André MARCEL
Fatouma DIOP
Catherine BOUTET
Servio MARIN
Coralie DECLE
Aurélien MERABET
Nicolas ZEUTZIUS
Marie-Jeanne GRENIER
Fatiha DINDUALA
Sandra SALZANO
Henry VIGOURT
Nathalie MONGUILLON
Ali TAMRAOUI
Frédéric NOWARZYK
Catherine MARRO
Sylvain TERNOIR
Cédric ROULY
Sylvie FOUCHE
Yasmina YOUNES
Aurélie AZEMARD
Emilia NALY

Yasmina TIHAMI
Sylvie HEBERT
Thomas DYLANE
Lucienne SOULIER

➤ **PERSONNES RESSOURCES**

Anne-Françoise LIOTARD - Secours Catholique Rhône
Ambre DENIS - Les petits frères des pauvres
Emmanuelle MURCIER - ACEPP-UPP
Caroline PETIT - La tribu de Tachenn
Didier GUSSE - Pas à Pas / Semer l'avenir
Daniel MACIEL - Apprentis d'Auteuil
Sylvie DAVIEAU - Apprentis d'Auteuil
Myriam PETIT - Le Refuge
Etienne FRANCOIS - ATD Quart Monde
Charlotte PHILOUZE - Centre d'action protestant
Jean Louis M'PELINGO - Chom'actif
Emilie BOUIN - FAS Val de Loire
Blandine MAISONNEUVE - Armée du Salut/CNPA
Léo MATHEY - Repairs!75
Astrid PERROY - Fédération Habitat et Humanisme
Rose-Marie PAPI - Secours populaire français
Magloire BIANDA - CHRS vers l'avenir

➤ **MEMBRE DE DROIT : Conseil économique, social et environnemental (CESE)**
Antoine DULIN

➤ **MEMBRES INVITES PERMANENTS**

- **ADMINISTRATIONS ET REPRESENTANTS DES MINISTRES**
Sylvain MATHIEU - DIHAL- Ministère de la ville et du logement
Isabelle BENOITEAU - DG Trésor
- **ORGANISMES SOCIAUX NATIONAUX**
Monique DUPUY - UNAF
- **CONSEILS ET COMITES**
Sylvie DURAND-TROMBETTA - Conseil National des Villes
Thibaut GUILLUY - Conseil inclusion dans l'emploi

➤ **SECRETARIAT GENERAL DU CNLE**

Brigitte ZAGO-KOCH
Fouad ACHIBA
Jérôme VIGNON
Michèle LELIEVRE
Fatima GUEMIAH

➤ **OBSERVATEURS**

Marguerite BERGES, Laura BIAUD (ANSA), Damien HORN (Collaborateur parlementaire de Fiona Lazaar), Etienne PINTE (ancien Président du CNLE)

Nombre total de participants : 76

La séance est ouverte à 10 heures 05. Elle se déroule en visioconférence.

Introduction

Fiona Lazaar (Présidente) : Bonjour à toutes et à tous.

Je suis très heureuse de vous retrouver aussi nombreux pour cette première réunion du Conseil, dans une configuration un peu particulière, mais qui nous permet d'engager dès à présent nos travaux. Dans cette période difficile, nous devons nous tenir prêts pour informer, conseiller et peser sur les débats futurs. J'ai donc souhaité que nous nous réunissions avant même l'installation solennelle du Conseil et les dernières nominations officielles de tous ses membres. Les conditions de cette réunion, par visioconférence, ne sont pas idéales. Aussi, je veux vous remercier de votre présence nombreuse et du travail que vous avez fourni en prévision de cette réunion.

Je suis très heureuse d'être la nouvelle présidente du CNLE. Je siégeais au conseil depuis 2017 en tant que représentante de l'Assemblée Nationale. J'ai été nommée présidente en février dernier, quelques semaines avant le confinement. Je succède à Etienne Pinte, que beaucoup d'entre vous connaissent tant il a marqué cette institution par son action au cours des dix dernières années. C'est lui qui a accompagné les modifications profondes qu'a connues le CNLE en 2019, à la fois dans sa composition et dans sa structure.

Le CNLE continue de se transformer, avec d'une part l'évolution profonde de sa composition et d'autre part l'intégration de l'ONPES, qui en devient le comité scientifique.

La composition du Conseil a été profondément modifiée, en particulier le collège des personnes concernées qui est passé de 8 à 32 personnes. Je tiens à remercier très chaleureusement les membres de ce collège pour leur engagement. Ils apportent une diversité et une expertise qui nous seront précieuses. Au moment du projet de réforme, le Conseil a souhaité être acteur de ce changement. Un groupe de travail composé de membres de chaque collège a émis des propositions pour que cette augmentation importante du nombre de personnes concernées ne mette pas en échec la qualité de la participation.

Ces préconisations ont été largement écoutées puisque des moyens ont été déployés pour les associations qui soutiennent les personnes concernées. Le secrétariat général voit également ses effectifs renforcés avec une personne supplémentaire chargée de l'animation et de la qualité de la participation. L'ANSA voit également sa mission confortée. Par ailleurs, des personnes qui, jusqu'alors, siégeaient au CNLE en sont devenues membres invités, il est important qu'elles puissent être présentes lorsqu'elles sont conviées. C'est le cas des opérateurs sociaux et des administrations, qui siégeaient trop peu.

La deuxième réforme qu'a connue le CNLE est structurelle. L'observatoire national de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (ONPES) a fusionné avec le CNLE. Cette fusion prend la forme de la création, au sein du CNLE, d'un comité scientifique permanent. Celui-ci est composé de 9 universitaires et chercheurs et de représentants de chacun des collèges et « membres invités » du CNLE. Ce comité scientifique sera, comme l'était l'ONPES, un lieu de croisement et de partage des savoirs, tourné vers une meilleure prise en compte des personnes en situation de pauvreté. Il en résultera une capacité accrue du CNLE de se saisir de sujets d'actualité, de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques de lutte contre la pauvreté et de communiquer sur ces questions.

Pour assurer cette transition et donner au Conseil l'impulsion qu'il mérite, Jérôme Vignon a accepté de continuer sa mission. Il présidera le comité scientifique jusqu'à la finalisation de notre nouvelle organisation.

Je voudrais vous donner quelques informations sur notre futur fonctionnement. Nous aurons l'occasion d'en définir ensemble les contours plus précis. D'ores et déjà, je vous propose de privilégier les travaux en groupes restreints rassemblant tous les collègues et de poser le principe d'une réunion plénière par trimestre. L'organisation doit rester souple, mais il conviendra très vite de formaliser certains points : programme annuel, dates de réunion, ordres du jour, articulation avec le comité scientifique...

Cette méthode de travail me semble être la plus en adéquation avec nos missions. La réunion plénière restera le lieu de débat, d'information et de décision. Les attentes envers le CNLE sont fortes. Notre mobilisation doit être à la hauteur. D'ailleurs, pour donner une plus grande visibilité à nos travaux, nous avons pris l'initiative de créer un compte Twitter qui nous permettra de communiquer sur nos actions.

Notre mobilisation est particulièrement nécessaire au regard de la période que nous traversons. La crise actuelle est sanitaire, mais elle est aussi sociale et économique. Le confinement a accru les difficultés de ceux qui étaient déjà en situation de vulnérabilité. Elle a fait basculer dans la pauvreté ceux qui, jusque-là, arrivaient péniblement à s'en sortir. Elle a frappé de plein fouet ceux qui étaient déjà en grande pauvreté, les personnes sans domicile, mais aussi les personnes migrantes. Elle a exacerbé les inégalités sociales et territoriales.

Les filets de sécurité, notamment les dispositifs de protection sociale, ont évité le pire et paré dans l'urgence aux besoins les plus essentiels. Néanmoins, cette pandémie en a parfois révélé les limites. Dans cette période, les associations ont été des soutiens d'une incroyable efficacité. Leur aide et leur mobilisation, ainsi que celles de nombreux citoyens bénévoles, ont permis de répondre à l'urgence aux côtés des moyens conséquents mis en œuvre par les pouvoirs publics. Il conviendra de pérenniser cet engagement.

Pendant cette période, j'ai été en contact constant avec les associations. Je vous ai sollicités pour que vous me fassiez part des difficultés rencontrées. Vos retours ont été très précieux pour permettre au CNLE de nourrir son action. Ils m'ont permis d'attirer l'attention du gouvernement sur la nécessité d'aller plus loin. Je remercie particulièrement les membres du collège des personnes concernées. Ces efforts conjugués ont permis de débloquer des aides immédiates et ponctuelles. Toutefois, il s'agissait là d'une gestion de l'urgence, avec ses limites.

Aujourd'hui, alors que l'activité reprend, nous devons nous préparer à faire face à une crise économique majeure. Alors que les prévisions économiques estiment à 11 % la récession en 2020, le nécessaire plan de relance du pays ne peut se limiter à une dimension économique. Ce ne serait pas à la hauteur des enjeux. Cette pandémie est le signal qu'il faut créer de nouvelles solidarités et renforcer les filets de sécurité pour les personnes pauvres et précaires. Il y a urgence dans tous les domaines.

L'insertion des jeunes, dont beaucoup ont vu leur stage et leur formation stoppés, est un enjeu majeur. Ces jeunes arrivent dans le monde du travail en période de chômage accentué et, pour la plupart, sans ressources. L'accès à une alimentation saine et durable, au logement pour tous, décent et à prix abordable, sont autant de défis à relever.

Face à ce constat, des débats et des travaux voient le jour pour imaginer le « monde d'après ». J'ai demandé au comité scientifique de travailler sur les effets de cette crise car le CNLE doit prendre toute sa place dans ces débats. Fort de la diversité de ses membres et de leurs expériences, le Conseil peut porter une voix singulière dans le débat public, alors que des décisions seront prises ces prochaines semaines et ces prochains mois, avec notamment plusieurs échéances législatives importantes : projet de loi de finance rectificatif, discussions budgétaires.

C'est là que seront discutés les moyens et arbitrés les choix de relance. La délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, les ministères et leurs directions d'administration centrales travaillent à définir les grandes orientations. Nous devons nous inscrire dans cet agenda et apporter notre contribution.

La réunion d'aujourd'hui et celle qui suivra, le 25 juin, ont pour ambition de poser les bases de nos futurs travaux afin que les conséquences de la crise sanitaire ne creusent pas davantage les inégalités sociales et n'entraînent pas dans l'exclusion les plus fragiles.

Encore une fois, merci à tous pour votre engagement.

Restitution des travaux de préparation du collège des personnes concernées par les rapporteurs des groupes : 3 interventions

Henry VIGOURT (collège personnes concernées) : Nous avons d'abord partagé les raisons pour lesquelles chacun d'entre nous a souhaité se mobiliser au sein du 5^{ème} collège. Pour tous, l'objectif principal est de porter la parole des personnes en situation de fragilité. Ces personnes n'ont souvent pas l'opportunité, ni les moyens de s'exprimer, encore moins en cette période de crise qui rend leur situation d'autant plus précaire. Cela implique également de porter la parole des enfants, que l'on oublie souvent.

Pour certains, une implication dans le CNLE est une opportunité de renforcer leurs connaissances sur le fonctionnement des politiques de solidarité et de se former afin de pouvoir aider les personnes en situation de précarité.

Nous avons également partagé nos ressentis sur la période de confinement que nous venons de vivre. Pour certains, la période de confinement a entraîné une détérioration des conditions de vie (augmentation des dépenses, isolement), un sentiment d'impuissance et de solitude et une peur en l'avenir.

Certains d'entre nous ont partagé un sentiment de délaissement de la part de l'Etat pendant la période du confinement. Heureusement que les associations de proximité étaient présentes pour assurer le lien avec les plus précaires, qui n'avaient pas de moyens de subsistance. Sur certains territoires, les gens ont eu faim.

La période de confinement a également renforcé les conséquences de la fracture numérique pour les plus précaires. Le manque d'accès aux outils numériques a souvent généré de l'isolement, et parfois entraîné de vraies ruptures dans les parcours professionnels des personnes.

Enfin, nous sommes revenus sur certaines conditions essentielles pour mener à bien notre mission de représentants. C'est évidemment une bonne chose que le CNLE soit enfin renouvelé officiellement, mais cela ne suffit pas. Nous souhaitons rencontrer le Premier Ministre, et qu'il nous renouvelle sa volonté de s'appuyer sur les avis du CNLE pour améliorer les politiques gouvernementales de lutte contre la pauvreté.

Concernant les contributions produites par le CNLE, nous devons aller plus loin que ce qui a été fait les dernières années, en permettant aux membres du 5^{ème} collège de travailler en profondeur sur les sujets qui seront identifiés avec les autres collèges. Ce travail approfondi, mené dans la durée, permettra de produire des avis et des rapports, reprenant nos mots, qui devront être largement diffusés.

Concernant le lien à faire entre les membres du 5^{ème} collège, mais également avec les autres collèges, nous souhaitons avoir accès à des outils qui nous permettent d'échanger, de partager des informations et de compiler les données récoltées par nos soins.

Voici les questions que nous souhaitons poser à Fiona Lazaar :

- Est-il possible de rencontrer le gouvernement dans les prochains mois ?
- Est-il prévu que vous alliez à la rencontre des personnes en situation de précarité sur le terrain, afin de voir et vivre leur quotidien ?
- Enfin, bien que nous n'ayons pas tous le même avis sur la question, serait-il possible d'envisager une forme de rétribution/rémunération des membres du 5^{ème} collège ?

Angélique CRETEAU (collège personnes concernées) : Notre groupe était constitué de 7 personnes. Nous avons également échangé sur trois grands thèmes : notre ressenti durant le confinement, les raisons de notre engagement au sein du CNLE et les conditions de réussite de notre travail.

Pour nombre d'entre nous, militants et engagés dans des réseaux associatifs et d'entraide, l'implication au sein du CNLE a été une évidence lorsque cela nous a été proposé. C'est aussi une fierté : cela montre que notre voix peut compter. Nous partageons le souhait de porter la parole de nos pairs, et notamment de ceux qui n'ont pas nécessairement la chance que certains d'entre nous ont eu : sortir d'une situation de grande précarité.

Le passage de 8 à 32 membres au sein du collège des personnes concernées est une belle avancée. Nous avons déjà été écoutés. C'est une grande fierté pour nous. Nous pourrions faire bouger beaucoup plus de choses. Cela nous permettra également de représenter le plus justement possible tous les publics précaires, et notamment les invisibles.

Notre groupe a beaucoup travaillé sur la fin du confinement. Nous avons eu énormément de difficultés avec le numérique, le logement et la santé. Ces difficultés existent encore. Nous avons toujours des difficultés d'accès aux services publics : CPAM, Pôle Emploi... Que compte faire l'Etat pour rouvrir ces institutions indispensables aux personnes précaires ?

Nous ne pouvons pas parler d'accès à l'alimentation, de la perte d'un emploi ou du recours aux soins à tour de rôle. Ces thèmes sont liés les uns aux autres. Nous devons travailler dans la globalité avec tous les collèges. Nous avons vraiment à cœur de travailler pour ceux qui sont invisibles. Notre but, en tant que personnes concernées, est de porter leur parole.

Concernant les conditions de réussite de nos travaux, nous avons défini quatre grands points.

Les outils numériques sont une très bonne alternative pour porter notre parole, mais personne n'est connecté à 100 %. Nous pensons vraiment qu'il faut insister sur les réunions en présentiel.

Par ailleurs, nous souhaitons interroger les personnes sur nos territoires, à l'aide de questionnaires ou autres. Nous aimerions en discuter avec les autres collèges.

Pour travailler au mieux et donner des avis, nous avons besoin des données existantes. Des outils de concertation citoyenne existent. Nous souhaitons avoir accès à ces données en vue d'apporter notre pierre.

Enfin, nous avons beaucoup échangé sur notre qualité de travail. Afin de garantir la qualité du travail que nous mènerons sur les territoires avec nos groupes d'appui, nous avons besoin que les sujets à l'ordre du jour des groupes de travail et des réunions plénières soient partagés le plus en avance possible. Nous souhaitons également connaître le calendrier des réunions et pouvoir anticiper la fréquence des rencontres et des déplacements nécessaires.

Au final, nous avons établi une liste de questions destinées à notre nouvelle Présidente :

- Comment faire en sorte que nos futures contributions soient véritablement prises en compte ?
- Comment seront organisés les groupes de travail ?
- Quelle est exactement la charge de travail que vous attendez de nous ?

Fatouma DIOP (collège personnes concernées) : Lors de nos rencontres, nous avons passé en revue les raisons pour lesquelles nous, membres du 5^{ème} collège, sommes mobilisés. Nous avons des parcours de vie très différents, et nos contributions respectives nous permettront de porter une parole collective et représentative des différentes réalités que recouvrent les situations de précarité.

La mobilisation au sein du CNLE reflète notre volonté de pouvoir rencontrer et échanger avec d'autres personnes, aux parcours certes différents, pour trouver ensemble des solutions pour lutter contre la pauvreté. Nous pensons également que plus nombreux nous sommes et mieux nous pourrions nous faire entendre.

Nous tenons à porter la voix et faire remonter les expériences rencontrées par les personnes en situation de grande précarité, notamment des jeunes, des personnes à la rue ou encore des demandeurs d'asile, que l'on peut aisément oublier parce qu'elles font écho à notre propre vécu.

Nous avons ensuite partagé nos ressentis sur la période de confinement que nous venons de vivre. Les difficultés provoquées par la crise du Covid-19 n'ont pas disparu avec le déconfinement. Pour certains publics, nous atteignons un stade ultime de précarité encore jamais vu dans certaines villes. Nous souhaitons saluer les élans de solidarité qui sont nés sur les territoires pendant la crise, souvent avec l'appui des associations, là où les institutions ont souvent été absentes. Pour autant, ces acteurs de terrain ne bénéficieront pas de financements de l'Etat après la crise. Ces financements sont réservés aux acteurs institutionnels, comme c'est le cas pour l'insertion des jeunes par exemple.

La réponse à la crise actuelle ne doit pas nous amener à tout réinventer. De nombreux chantiers sont déjà en cours, avec la stratégie pauvreté notamment. Certains d'entre nous ont eu l'occasion de participer au travail de construction de l'évaluation de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Nous nous interrogeons sur le devenir de ce travail initié dans le cadre du CNLE.

Au-delà des sujets prioritaires liés à la sortie de crise, nous aimerions travailler sur d'autres sujets, non mentionnés dans la synthèse, mais qui nous tiennent à cœur : accès aux droits le plus tôt possible pour les jeunes, lutte contre les dysfonctionnements de l'aide sociale à l'enfance, accompagnement des demandeurs d'asile.

L'ensemble des sujets que les membres du 5^{ème} collège ont identifiés ne sont pas à dissocier les uns des autres. Nous devons mener un travail avec les autres collèges. Nous ne pouvons pas traiter de façon compartimentée les difficultés rencontrées par les personnes.

Nous souhaitons que le travail que nous allons mener avec les autres collèges du CNLE aboutisse à des résultats concrets sur le terrain. Il nous est nécessaire, pour mener à bien notre mandat, d'avoir des retours réguliers sur nos contributions. Certains membres de l'ancien 8^{ème} collège déplorent les très faibles retours sur le travail produit, de la part des autres collèges et d'instances extérieures. De nombreux sujets à résoudre en priorité ont été identifiés. Il ne faudra en aucun cas les laisser de côté.

Si les outils numériques nous ont permis de nous rencontrer et d'échanger une première fois en petits groupes, nous tenons à insister sur le besoin de se réunir en présentiel, surtout lorsque nous sommes très nombreux.

La fin de la trêve hivernale a été repoussée au 31 juillet. Qu'advient-il, après cette date, des personnes hébergées provisoirement ? Aurons-nous l'occasion de rencontrer les pouvoirs publics ? Comment prioriser les sujets remontés par les membres du 5^{ème} collège ? Qu'advient-il du suivi et de l'évaluation de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté ?

Fiona LAZAAR (Présidente) : Merci aux rapporteurs et aux membres qui ont accompagné ces travaux. Vos inquiétudes sont les nôtres. Plusieurs sujets m'ont interpellée. Je pense notamment à l'accès aux services publics. Je constate, par vos interventions, que les CAF, les Pôle Emploi ou les CPAM n'ont pas encore rouvert au public, alors même que les commerces ont rouvert. Il serait intéressant d'avoir un avis de l'administration sur le sujet.

Plusieurs questions ont porté sur les liens entre le CNLE et le gouvernement. Votre demande de rencontrer le gouvernement pourra être formulée à l'occasion de l'installation officielle du conseil, à laquelle nous pourrions convier des membres du gouvernement. Christelle Dubos a déjà confirmé sa participation à la réunion du 25 juin, qui se tiendra à distance. Il faudra ensuite que nous invitons régulièrement des membres du gouvernement sur des thématiques spécifiques. Beaucoup de ministres sont concernés par le champ qui nous occupe.

Il m'a été demandé si j'étais prête à aller à la rencontre des associations de lutte contre la pauvreté et des personnes en situation de précarité. Ma réponse est évidemment positive. Je le fais déjà très régulièrement dans le cadre de mon mandat d'élue d'une circonscription très populaire. Si vous souhaitez me convier sur vos territoires, je serai ravie de pouvoir m'y rendre.

Différentes questions ont porté sur notre rôle et la manière de faire en sorte que nos contributions soient véritablement prises en compte. Il s'agit évidemment d'un sujet très important. Les travaux que nous menons ont vocation à être utiles. Il faut que nous soyons en ordre de marche pour que ce soit le cas. Le CNLE a un rôle de conseil. Il peut être saisi par le Premier Ministre ou tout autre membre du gouvernement, mais il peut également s'auto-saisir et faire des propositions.

Dans ses avis de 2017 et 2018, le CNLE avait demandé qu'un comité interministériel de lutte contre la pauvreté se réunisse régulièrement. Ce comité est présidé par le Premier Ministre. Le Conseil pourrait réitérer cette proposition.

J'ai aussi noté un point sur l'organisation des groupes de travail à venir. Il faut vraiment que nous travaillions en groupes de travail restreints, en combinant le présentiel et le distanciel afin de conserver de la flexibilité. Les réunions plénières se dérouleront une fois par trimestre, si possible en présentiel. Nous aurons à définir les thématiques ensemble.

S'agissant du suivi et de l'évaluation de la stratégie de lutte contre la pauvreté, les travaux ont débuté. Ils se poursuivent. 10 membres du collège des personnes concernées ont rendu un avis en février. Cet avis a été transmis au comité d'évaluation. Le rythme de ces réunions est annuel, mais des réunions plus ponctuelles pourraient être organisées. Nous pourrions également demander au Président Schweitzer de nous présenter les travaux du comité d'évaluation à l'occasion du prochain Conseil.

Une question très concrète a porté sur la rétribution des membres du 5^{ème} collège. Le débat est légitime, mais ce n'est pas d'actualité. L'appel à candidature était clair.

Enfin, concernant la trêve hivernale, je ne sais pas vous dire aujourd'hui quelles décisions le gouvernement a prises et ce qu'il en sera, après le 31 juillet, des personnes hébergées. Il s'agit évidemment d'un point d'attention.

Questions/réponses en priorité à partir des questionnements des personnes concernées

Marguerite BERGES (ANSA) : Beaucoup de questions ont déjà été posées sur le chat.

Quelles seront les actions de l'Etat pour garantir un hébergement décent suite à la vague de mises à l'abri qui a été orchestrée pendant la période du confinement ?

Des questions ont porté sur la formation des jeunes, le décrochage scolaire et la continuité de scolarisation des enfants, en lien avec la stratégie pauvreté.

Il est aussi question des conditions de travail des associations sur le terrain.

Certains membres du 5^{ème} collège souhaiteraient travailler de manière prioritaire sur l'accès au logement et l'impact psychologique de la crise.

Enfin, comment permettre aux plus démunis de ne pas subir les politiques de transition énergétique qui sont inévitables ?

Fiona LAZAAR (Présidente) : Nous avons suffisamment de ressources pour évoquer ces sujets. Sur la question des jeunes, je crois que le Secours Catholique a mis en place des dispositifs d'accompagnement psychologique pendant le confinement. Antoine Dulin du CESE, avec qui nous avons travaillé sur le sujet dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, est également présent aujourd'hui et peut éventuellement apporter un éclairage.

Antoine DULIN (CESE) : La crise aura un impact durable sur l'insertion des jeunes. De fait, les jeunes sont des variables d'ajustement du marché du travail. Avant la crise, 18,9 % des jeunes de 18 à 24 ans étaient au chômage, avec un taux de chômage cinq fois plus élevé chez les non-diplômés. Par ailleurs, 1,8 million de jeunes n'étaient ni en emploi, ni en formation.

La crise a évidemment aggravé la question sociale. Nous avons vu de nouvelles populations de jeunes venir aux distributions d'aides alimentaires. A Lyon, 95 % des étudiants qui se sont rendus aux distributions d'aide alimentaire de l'épicerie sociale et solidaire n'étaient pas connus de l'association. De même, les demandes d'aides financières de jeunes suivies par la mission locale de Lyon ont triplé. Parallèlement, les offres d'emploi destinées aux jeunes ont drastiquement baissé. La crise touchera tout le monde, surtout les jeunes qui ne sont pas, ou peu, qualifiés. Il n'existe pas de filet de sécurité pour les 18-25 ans. De plus, la réforme des règles de l'assurance-chômage mise en œuvre juste avant la crise aura un impact très important, notamment auprès des jeunes qui enchaînent les petits boulots. Nous craignons une réelle augmentation de la pauvreté.

Nous avons déjà demandé l'ouverture du RSA aux jeunes de 18 à 25 ans. Le gouvernement a fermé la porte, mais le combat continue. Nous attendons la formalisation d'un plan « jeunes » d'ici la mi-juillet. Il faudrait vraiment que le CNLE contribue utilement à ce plan en amont afin que celui-ci puisse bénéficier à tout le monde, et notamment aux jeunes les plus précaires.

Dylane THOMAS (collège personnes concernées) : Le statut d'étudiant est très compliqué. Nous n'avons pas droit au chômage. A moins d'avoir des parents riches, il est impossible d'étudier dans de bonnes conditions.

Jérôme VIGNON (président par intérim du comité scientifique-CNLE) : Le sujet de l'accompagnement est connu depuis longtemps. Il est au centre de la nouvelle stratégie de lutte contre l'exclusion et la pauvreté. Toutefois, qu'est-ce qu'un accompagnement pertinent, de qualité, qui mette vraiment les personnes en situation de surmonter leurs problèmes ou leurs angoisses sur la durée ? Pour la première fois, le comité scientifique rassemblera des personnes du 5^{ème} collège. Il s'agit d'une vraie opportunité. La qualité de l'accompagnement pourrait même être un thème horizontal et global à approfondir en groupe de travail.

Nathalie MONGUILLON (collège personnes concernées) : Nous sommes prêts à échanger sur nos travaux avec les autres collèges, mais il faudrait, en sens inverse, que nous ayons des retours sur les travaux des autres collèges.

Par ailleurs, il faudrait poser comme principe de base que nous refusons les solutions pansements, qui contribuent à maintenir dans la grande pauvreté ou dans la misère ceux qui le sont déjà. Nous avons besoin de repenser la société dans sa globalité. Des thèmes comme le logement, la santé ou la nourriture doivent être traités ensemble. L'accès à la culture est un droit fondamental souvent oublié, alors que la culture permet de redonner de la dignité aux personnes.

Nous sommes tous très inquiets de ce qu'il adviendra après le 31 juillet des personnes qui ont été hébergées dans l'urgence pendant le confinement. Il ne faut surtout pas que ces personnes se retrouvent à la rue.

Brigitte ZAGO-KOCH (Secrétaire générale du CNLE) : Le travail sera évidemment mené en commun entre les collèges. Personne ne travaillera dans son coin sans prendre en compte les contributions et le travail des autres.

Nicolas ZEUTZIUS (collège personnes concernées) : De l'avis de nombreux observateurs, le chômage ne peut pas être traité comme il l'a toujours été. Ne faudrait-il pas repenser le rapport au travail, réduire le temps de travail ou mettre en place un revenu universel ? Les auto-entrepreneurs, qui ont été beaucoup plébiscités ces dernières années, se sont retrouvés pour beaucoup avec la corde au cou dans le contexte du Covid-19.

Mélinda LY (collège personnes concernées) : Les jeunes qui sortent de l'ASE ne connaissent pas leurs droits. Il faut y remédier. Comment leur permettre d'accéder aux dispositifs d'insertion qui existent ? Comment obtenir un soutien financier en sortie d'ASE ? Beaucoup de jeunes se sont retrouvés seuls durant le confinement.

Dylane THOMAS (collège personnes concernées) : J'ajoute que les jeunes étrangers qui sortent de l'ASE n'ont aucune solution de logement tant qu'ils n'ont pas reçu leur titre de séjour, même s'ils travaillent.

Catherine MARRO (collège personnes concernées) : Je confirme que les jeunes qui sortent de l'ASE, notamment les mineurs isolés étrangers, ont très souvent besoin d'un accompagnement lorsqu'ils entrent dans la vie courante. Les assistantes sociales n'ont pas toujours le temps de faire un travail d'éducatrice.

Par le passé, les demandeurs d'asile avaient droit à un hébergement. Ils étaient entourés et accompagnés. Sans hébergement, ils se retrouvent à la rue, avec tous les dangers que cela comporte. Certaines personnes déclenchent des addictions qu'elles n'avaient pas précédemment. Ces jeunes adultes, qui sont les derniers acceptés dans les hébergements d'urgence, sont potentiellement une bombe à retardement pour la société.

Dominique VIRLOGEUX (collège personnes concernées) : Des milliards d'euros sont distribués. Pourquoi ne serait-il pas possible de trouver une solution pérenne pour les personnes qui sont en hébergement d'urgence ?

Delphine BONJOUR (Secours Catholique) : Nous nous posons beaucoup de question sur la concertation qui a été lancée par le gouvernement, et qui nous semble au point mort, alors que nous nous sommes beaucoup investis. Il existe un vrai besoin d'assurer un revenu minimum garanti plus élevé qu'actuellement et élargi aux jeunes. De même, il faut traiter le sujet des ruptures de droit, qui est inadmissible. Enfin, nous avons vu arriver dans nos accueils beaucoup de personnes invisibles, que nous n'avions jamais vues jusqu'à présent car elles se débrouillaient avec des petits emplois ou du travail au noir.

Ali TAMRAOUI (collège personnes concernées) : Les jeunes en détention qui ont été libérés précocement à l'occasion de la crise du Covid-19 sont-ils accompagnés et suivis dans leur insertion ?

Delphine BONJOUR (Secours Catholique) : Il n'y a pas eu d'accompagnement. Les formalités de demande de RSA n'ont pas été faites. Beaucoup de ces personnes n'ont pas pu ouvrir leurs droits. Il s'agit d'un dysfonctionnement assez grave.

Cédric ROULY (collège personnes concernées) : Comment comptez-vous organiser le travail des collèges en groupes restreints ?

Le logement d'abord est possible, mais il doit faire l'objet d'un accompagnement adapté. Or nous manquons d'accompagnement adapté. Nous ne parvenons pas à le mettre en place.

Emilia NALY (collège personnes concernées) : Pourquoi nous faire travailler sur des choses que nous avons déjà faites ? Je pense à la domiciliation ou au non-recours. Reprenons ce qui a été fait ! Pourquoi donner beaucoup d'argent aux grandes entreprises et rien du tout aux personnes qui sont dans le besoin ? Cela me dépasse.

Fiona LAZAAR (Présidente) : A la suite de cette réunion, nous vous proposerons un ordre du jour pour la réunion du 25 juin. Nous pourrions faire un point particulier sur le sujet des nouveaux publics.

Au sujet des groupes de travail, dont nous n'avons pas encore défini les thématiques, il sera très important qu'ils soient mixtes et que chaque collège y soit représenté. C'est ce mélange des publics qui nous permettra d'avoir des réflexions riches et denses. Nous aurons ensuite des réunions plénières chaque trimestre en présence de tous les membres du CNLE. Nous avons besoin de groupes de travail restreints pour être efficaces, tandis que les réunions trimestrielles nous permettront de porter un regard global.

Effectivement, des travaux ont déjà été menés par le passé. Appuyons-nous sur ces travaux sans chercher à tout réinventer, mais en nous adaptant à la période particulière que nous vivons. La situation d'aujourd'hui n'est pas celle d'il y a un an, lorsque le chômage baissait de manière importante.

Ces travaux doivent être mis à jour. *In fine*, l'objectif de nos travaux est d'apporter des réponses concrètes aux problématiques qui se posent dans la vie quotidienne.

Sylvie LELIEVRE (collège personnes concernées) : L'école a été une misère. Mes filles ont des soucis de dyslexie. L'une d'entre elles s'apprête à rentrer au collège. Quelles aides seront mises en place en septembre ? Il est très compliqué d'avoir une AVS. D'une manière générale, comment aider les jeunes qui sont en difficulté ?

Fiona LAZAAR (Présidente) : Vous posez une question essentielle. Le confinement a exacerbé les inégalités scolaires. Comment travailler dans de bonnes conditions sans les bons équipements ? Comment parvenir à suivre sans l'aide des parents ou dans des logements surpeuplés ? Les taux de décrochage des jeunes, notamment en lycée professionnel, sont très élevés. Nous aurons besoin d'un grand plan de rattrapage scolaire. Ce n'est pas parce qu'un jeune a décroché en fin d'année qu'il a décroché pour toujours. Un programme de vacances apprenantes est à l'étude afin de procéder à des remises à niveau de manière ludique. Malheureusement, il n'est pas certain que cela suffira car ces programmes reposent sur la base du volontariat. Tout le monde devra prendre sa part afin que, d'ici à la rentrée, nous rattrapions les jeunes que nous avons perdus.

Yasmina YOUNES (collège personnes concernées) : Il existe beaucoup d'outils et de dispositifs. Ce n'est pas pour autant que les professionnels les connaissent. Il faut commencer par accompagner les travailleurs sociaux afin qu'ils puissent ensuite accompagner les personnes en difficulté.

Fiona LAZAAR (Présidente) : Vous soulevez un vrai point. Il faut que nous travaillions davantage avec les autres instances nationales.

Dylane THOMAS (collège personnes concernées) : Je souhaite vraiment insister sur l'impact psychologique de la précarité, qui est très mal pris en compte.

Fiona LAZAAR (Présidente) : Il s'agit effectivement d'un point important, que nous ne devons pas négliger.

Servio MARIN (collège personnes concernées) : Il faut écouter les personnes qui ont des récits individuels. Par ailleurs, nous n'avons pas parlé de moyens. Il existe des moyens, mais ils ne sont pas dirigés vers ceux qui en ont besoin. Enfin, le travail a déjà été effectué. Il faut le suivre. Ceux qui arrivent maintenant ne sont pas au courant de ce qui a déjà été fait. Il faut vraiment continuer à laisser parler les gens ouvertement. Il ne faut pas que la classification de la conversation empêche des personnes de s'exprimer.

Fiona LAZAAR (Présidente) : Tout l'objet de cette réunion est de donner la parole librement aux personnes concernées afin que notre programme de travail des mois et des années à venir se nourrisse des échanges et des remontées de terrain. Ce n'est pas simple à distance, mais nous n'avons pas le choix. C'était cela ou rien. La crise ne nous attend pas. Je voudrais avant de conclure laisser la parole à M. Pinte, que je remercie de sa présence aujourd'hui pour cette réunion.

Etienne PINTE (ancien président du CNLE) : Je suis très heureux de participer à ce renouvellement du CNLE. Il ne faut jamais oublier que le conseil national relève du Premier Ministre et je trouverais opportun que l'installation du nouveau CNLE se fasse à Matignon au mois de septembre en présence du Premier Ministre et de la douzaine de ministres qui s'occupent de la lutte contre la pauvreté, comme cela s'était fait en 2012.

En 2008, il avait été acté que la trêve hivernale serait supprimée et que personne ne serait mis à la rue sans que le préfet ne propose une solution de relogement. Il faut réactiver cette idée. Il est évident que nous n'aurons rien réglé si nous remettons des personnes à la rue après le 31 juillet. La réquisition est un outil formidable d'incitation à mettre les maires et les préfets devant leurs responsabilités. Malheureusement, ils manquent de courage et de volonté pour utiliser cet outil.

Enfin, faute de places en CADA, une tâche immense attend ceux qui s'occupent de l'accueil des réfugiés. Nous avons des milliers de dossiers à traiter.

Fiona LAZAAR (Présidente) : Merci pour cette intervention, que je rejoins en tous points.

Conclusion

Fiona LAZAAR (Présidente) : Il était important que nous ayons ce moment d'échange, malgré le format particulier en visioconférence. Notre réunion du 25 juin nous permettra de déterminer nos grandes priorités. Je souhaite que nous puissions engager nos travaux dès cet été. La situation sanitaire et sociale l'exige. N'hésitez pas à me solliciter, je suis à votre disposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.